

Compte rendu de Séance

du Conseil Municipal du 6 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le 6 mars, à **20 heures 44**, le Conseil Municipal de la ville de SERRIS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DESCROUET, Maire.

Le quorum est atteint.

Membres du Conseil Municipal en exercice : 29

Membres du Conseil Municipal présents et représentés: 28

Membres du Conseil Municipal absents non représentés: 1

L'ordre du jour est le suivant :

0. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2016.
1. Installation d'un nouveau Conseiller Municipal.
2. Nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres.
3. Débat d'Orientation Budgétaire, exercice 2017.
4. Contrat Intercommunal de Développement : Validation des actions présentées par Val d'Europe Agglomération pour son territoire.
5. Projet de jardins familiaux - Acquisition de deux parcelles situées au 2 route de Provins à Serris.
6. Résidence Les Trianons du Lac - Rétrocession d'espaces publics et d'espaces verts.
7. Motion pour la défense du service public postal.
8. Communication des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122.22 du CGCT.
9. Motion de censure pour la réalisation du barreau de liaison A4-RN36.

Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Philippe DESCROUET, Maire, décide de nommer Monsieur Anicet FABRIANO, Adjoint au Maire, en tant que secrétaire de séance.

VOTE : Approuvée à l'unanimité

0. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2016

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal 12 décembre 2016.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **25**

CONTRE : **3**

RESULTAT : **Adoptée à la majorité des votants.**

1. Installation d'un nouveau Conseiller Municipal.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par courrier reçu en Mairie le 23 février 2017, Madame Karine PAULUS a communiqué au Maire de Serris sa décision de démissionner de ses fonctions de Conseillère Municipale.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le représentant de l'Etat a été informé de cette démission.

Comme le prévoit le Code Electoral dans son article L. 270, 1^{er} alinéa, Monsieur Benoît GUILLAUME, en qualité de suivant sur la liste « Ensemble pour Serris », a été appelé à siéger au sein du Conseil Municipal. Celui-ci en a été informé par courrier le 24 février 2017 pour occuper le siège de Conseiller Municipal devenu vacant.

Il vous est proposé de prendre acte de cette modification de la composition du Conseil Municipal de Serris.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **28**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

2. Nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération n°2014-12 en date du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent pour la durée du mandat.

Madame Karine PAULUS ayant démissionné de son mandat de Conseillère Municipale avec effet au 23 février 2017, il convient de pourvoir à son remplacement en tant que membre titulaire de ladite commission.

Dans le cas d'une démission d'un membre, il convient de s'appuyer sur l'article 22 du code des marchés publics qui stipule qu'il est « *pourvu au remplacement de la Commission d'Appel d'Offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier* ».

Dans ces conditions, aux termes de la délibération de composition initiale de la Commission d'Appel d'Offres prise le 14 avril 2014 et de la présentation de la liste à laquelle appartenait Madame Karine PAULUS, Madame Dominique BRUNEL jusqu'alors suppléante devient titulaire.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte de la composition de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent pour la durée du mandat, qui se présente dorénavant comme suit :

Titulaires :

- Mme Noura BELLILI
- M. Anicet FABRIANO
- M. Loïc MINIER
- Mme Dominique BRUNEL
- M. Nicolas ZEMANEK

Suppléants :

- Mme Nelly TOCKO
- M. Mickaël BODIER
- Mme Géraldine JACQUET-ROLFE

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **28**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

3. Débat d'Orientation Budgétaire, exercice 2017.

Note de présentation

Le débat d'orientation budgétaire est un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. A cette occasion sont étudiées sa politique d'investissement et sa stratégie financière, ainsi que sa capacité à répondre aux besoins des habitants.

Même s'il n'a aucun caractère décisionnel, sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération, afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Pour organiser le débat vous trouverez ci-dessous :

- ✚ Une présentation du contexte économique
- ✚ Les principales dispositions de la loi de finances 2017 pour les collectivités
- ✚ Une présentation de la situation de la commune
- ✚ Les perspectives locales pour le budget 2017 et les choix proposés

Le contexte économique

Les risques dans la zone euro

- D'un point de vue politique, l'année 2017 risque d'être impactée par le Brexit au Royaume Uni, les élections présidentielles en France et les élections à l'automne en Allemagne.
- Le retour de l'inflation, en raison d'une remontée des prix du pétrole, risque d'affecter négativement la consommation privée et peser sur la croissance. Après 1,6% attendue en 2016, la croissance de la zone euro est estimée en moyenne à 1,2% en 2017.
- Par ailleurs, la zone euro va bénéficier en 2017 de trois principaux facteurs :
 - un environnement extérieur caractérisé par la faiblesse de l'euro
 - une politique monétaire encore accommodante facilitant l'accès au crédit
 - des politiques budgétaires neutres dans certains pays, notamment en Allemagne, en Italie et peut-être en France.

Le contexte en France

- La croissance a fait son retour en France en 2015 et se maintient en 2016. Au regard des indicateurs avancés, l'année 2017 devrait être caractérisée par une croissance modérée (+1%) due à une consommation des ménages moindre, en raison de l'inflation.
- L'investissement des entreprises stagne au 3^{ème} trimestre 2016 tandis que l'investissement des ménages connaît une forte hausse (+0,7%) grâce à un environnement de taux d'intérêts faibles.
- Au regard des dernières statistiques disponibles, le redressement des finances publiques en 2015 a été de 3,5% du PIB contre 3,8% initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques (LPPF). En 2016, année de campagne électorale pour les primaires présidentielles, le déficit s'est davantage réduit (à -3,3% du PIB) tandis qu'un effort plus important est prévu en 2017, année des élections présidentielles

(-2,7% du PIB selon le gouvernement). Finalement, le cap de ramener le déficit sous le seuil des 3% en 2017 semble jusqu'ici maintenu.

Projet de Loi de Finances (PLF) 2017 Impact pour les collectivités

Comme pour la Loi de Finances 2016, la nouvelle Loi de Finances 2017, publiée au Journal Officiel, poursuit la trajectoire de redressement des comptes publics. Une nouvelle réduction supplémentaire des dotations de l'Etat aux collectivités sera opérée, afin de faire contribuer les collectivités locales au redressement des comptes publics. Plusieurs mesures du PLF vont impacter les budgets des collectivités :

- La Dotation Globale de Fonctionnement qui supporte l'essentiel de cette contribution, avait été réduite de 3,67 Md€ en 2016 et sera de nouveau diminuée de 2,64 Md€ en 2017. Ce qui représente pour les communes une baisse de 725 M€, contre 1450 M€ en 2016.

Ponction DGF (en M€)	tranche 2014	tranche 2015	tranche 2016	tranche 2017	tranche 2018	Cumul
Communes	588	1 450	1 450	725	725	4 938
Intercommunalités	252	621	621	311	311	2 115
Départements	476	1 148	1 148	1 148	-	3 920
Régions	184	451	451	451	-	1 537
Baisse de DGF toutes collectivités	1 500	3 670	3 670	2 635	1 036	12 510

En contrepartie, le PLF 2017 prévoit deux enveloppes de 600 M€, l'une consacrée à de grandes priorités d'investissements définies entre l'Etat et les communes et intercommunalités, notamment pour la transition énergétique, l'accessibilité et le logement, l'autre est destinée à soutenir des projets pour les territoires ruraux. Cette enveloppe de 1 200 M€ est en hausse de 200 M€ par rapport à 2016.

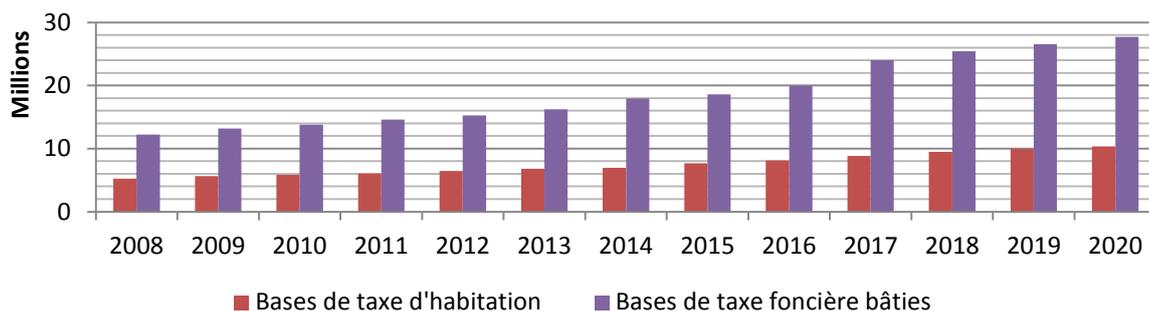
- Le FCTVA est maintenu, quant à lui, au taux de 2016 et reste élargi aux dépenses liées à l'entretien des bâtiments publics et du patrimoine des collectivités locales, ainsi qu'à la voirie.
- En 2017, l'enveloppe du FPIC (Fonds de Péréquation Inter Communal) est maintenue globalement à 1 milliard d'euros, comme en 2016, le gouvernement n'étant pas en mesure de présenter aux élus des simulations qui tiennent compte des nouveaux schémas intercommunaux.
- L'article 99 de la Loi de Finances 2017 prévoit une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 0,4% en 2017, contre 1% en 2016, afin de ne pas augmenter le poids des taxes locales sur les ménages.

Situation de la commune de Serris

CONTEXTE LOCAL

La commune de Serris continue son développement économique en lien avec la phase IV du nouveau Programme d'Intérêt Général, signé en 2010. Sur le plan économique, ce nouveau programme prévoit la création de la ZAC du Couvernois avec, principalement, ses 67 hectares d'activités dont les premières livraisons ont commencées en 2015 et l'extension du Centre Commercial Val d'Europe prévue pour 2016-2017. En ce qui concerne le logement, ce

programme planifie la création de plus de 1 100 logements d'ici 2022 (soit 100 à 150 logements par an avec la livraison), dont 356 logements, d'ici à 2017, dans le cadre de l'Avenant 9 à la phase III approuvé en 2012, et le lancement de la ZAC du Pré de Claye, avec ses 700 logements livrés entre 2017 et 2021.



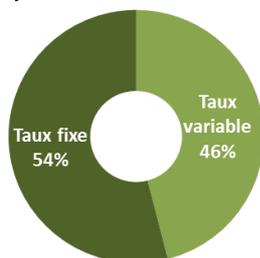
LA DETTE

L'encours de la dette de la commune au 1^{er} janvier 2017 représente 5 472 467 €. Il est réparti sur 5 prêts, avec un taux moyen d'intérêts de 2,05 % en 2016. La durée résiduelle moyenne est de 13 ans.

Malgré le nouvel emprunt de 3 M€ contracté fin 2016, la commune conserve un niveau d'endettement par habitant relativement faible (425 € par habitant), comparé à la moyenne des villes de la même strate (5 000-10 000 habitants), 1 015 € en moyenne. La structure des emprunts est aujourd'hui orientée vers des taux fixes, en raison du faible niveau des taux du marché, ce qui nous amène à une modification de notre encours :

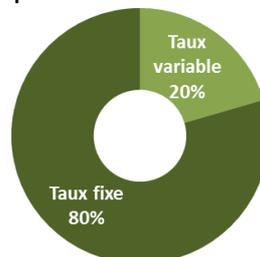
Capital restant dû à fin 2015 : 2 766 K€

Répartition de l'encours 2015

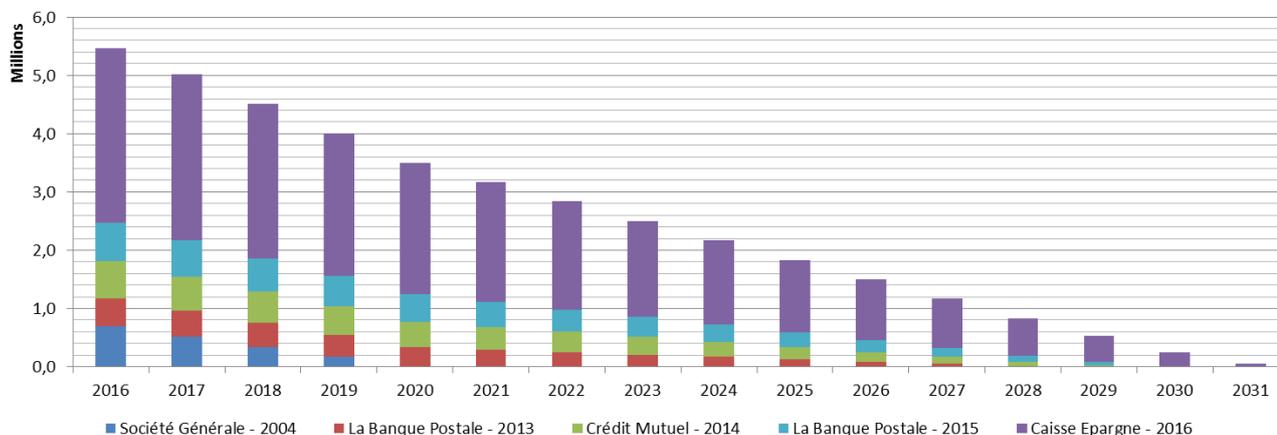


Capital restant dû à fin 2016 : 5 472 K€

Répartition de l'encours 2016

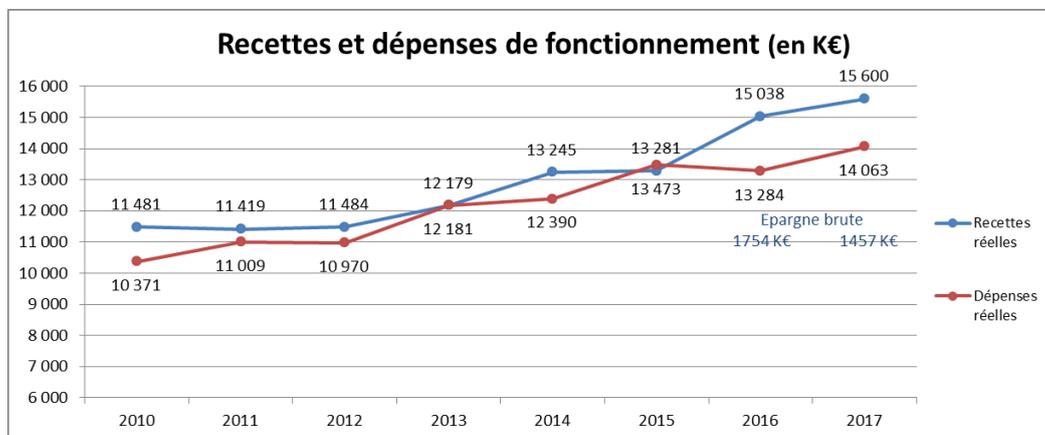


Le profil d'extinction de la dette est le suivant :



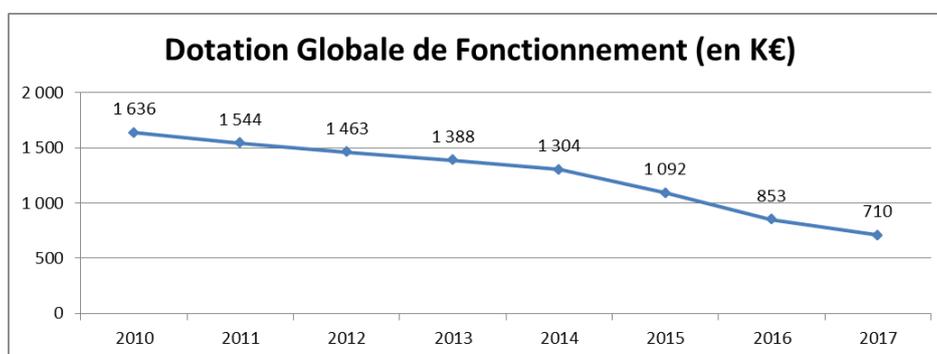
SITUATION BUDGETAIRE DE LA COMMUNE

Le compte administratif annuel de la commune continue sa progression, confirmant de surcroît, le dynamisme de la collectivité. En sept ans, les recettes et les dépenses ont évolué dans la même proportion (+36%), mais on constate que la commune dégage peu d'épargne brute chaque année. Celle-ci devient plus significative à partir de 2016, avec la hausse de l'attribution de compensation versée par Val d'Europe agglomération (+750 K€).



En 2017, la commune de Serris sera bien évidemment impactée à la fois par les mesures de la loi de finances, que ce soit dans les dotations perçues, ou l'évolution des valeurs locatives, mais aussi, par son dynamisme local, lié au développement économique du secteur et au logement.

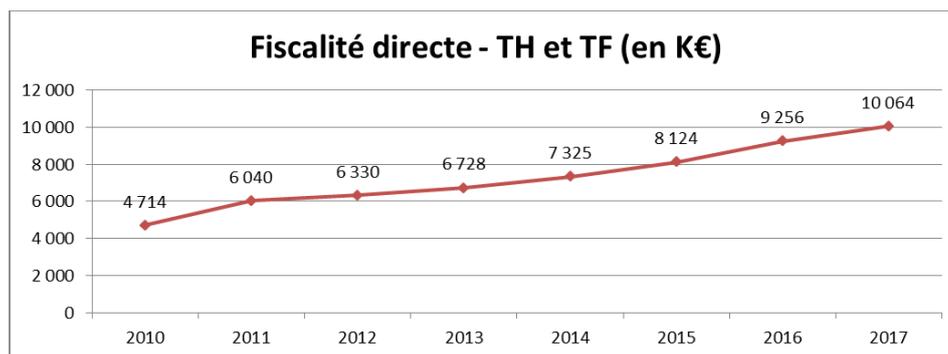
- En ce qui concerne la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF), Serris a contribué au redressement des finances publiques en 2016 à hauteur de 240 000 € et devrait voir encore sa dotation diminuer de 138 000 € en 2017. La baisse est constante et a été divisée par deux en 5 ans.



- L'évolution du FPIC aurait dû amener la commune de Serris à être contributeur à hauteur de 350 à 400 K€ en 2016. Néanmoins, comme l'intercommunalité du Val d'Europe a été modifiée et est passée d'un Syndicat d'Agglomération Nouvelle à une Communauté d'agglomération, la commune de Serris aurait dû 90 K€ en 2016. Cette contribution a été prise en charge par Val d'Europe agglomération. Etant donné qu'aucune modification n'a été prononcée dans la loi de finances de 2017, le montant de contribution devrait rester inchangé et la prise en charge de Val d'Europe Agglo réitérée. Mais il faut s'attendre à des changements en 2018, avec une fixation du fonds à 2% des recettes fiscales.

- Les taxes locales directes sont en nettes hausses pour deux raisons :
 - augmentation des taux en 2015 et 2016
 - augmentation du parc de logements et d'activités

Ceci nous amène à une croissance significative tous les ans, qui se confirme en 2017 :



- ✚ La masse salariale a évolué entre 2012 et 2015, avec une stabilisation en 2016. En 2017, une hausse sera liée à la bonification des catégories C (+200 K€), à une hausse des cotisations et aux nouveaux recrutements (sur les postes vacants).
- ✚ En ce qui concerne les autres dépenses de fonctionnement, les évolutions sont beaucoup plus contenues, et le budget 2017 réaffirme la volonté d'une modération du niveau des charges et de l'optimisation des dépenses.
- ✚ Les charges financières liées aux remboursements d'emprunts sont stables. Elles augmenteront en 2017 du fait d'un nouvel emprunt contracté fin 2016, mais resteront faibles au regard du budget de fonctionnement (0,5% du budget en 2017).

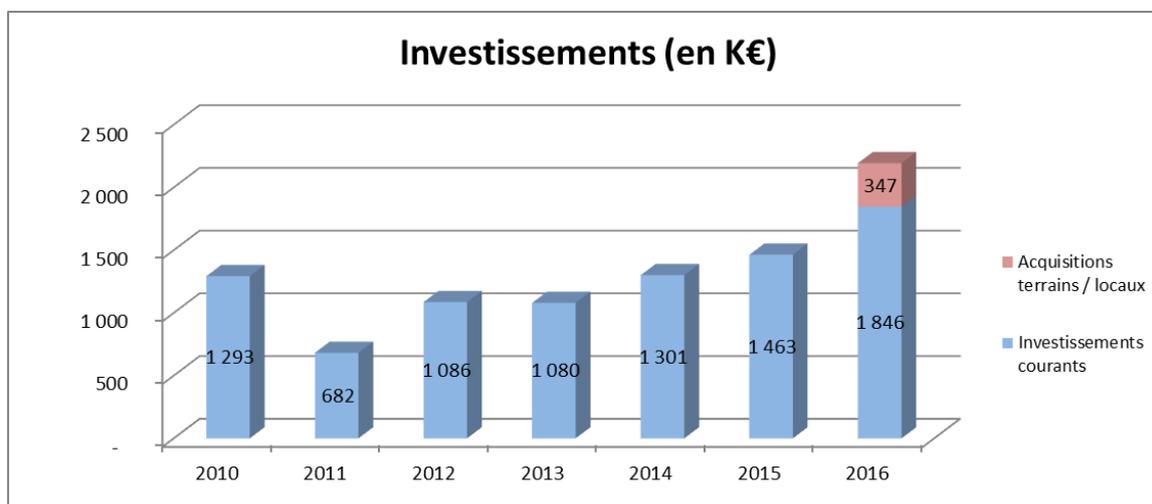
LES INVESTISSEMENTS

La commune a engagé un fort programme d'investissements depuis 2014, afin de répondre à des besoins indispensables à la modernisation et à l'entretien du patrimoine.

(Réfection globale de l'éclairage public, travaux bâtiments publics, travaux de voiries...)

Année	Investissements	Emprunts	Autofinancement	% Autofinancement
2012	1 085 812	-	1 085 812	100,0%
2013	1 080 029	-	1 080 029	100,0%
2014	1 301 067	600 000	701 067	53,9%
2015	1 463 477	700 000	763 477	52,2%
2016	2 193 809	700 000	1 493 809	68,1%

Au-delà des investissements courants, destinés à maintenir en état le patrimoine et moderniser l'action publique, les années 2016 et 2017 sont marquées par l'acquisition de terrains et locaux destinés à de futurs projets. Ces opérations, qui nécessiteront un financement en 2017, seront compensées par diverses recettes ultérieures (cession, loyers, EPA). La commune a donc eu recours à l'emprunt fin 2016, profitant des taux faibles du marché, afin de financer ou avancer les fonds de ces futurs investissements.



Perspectives 2017 et choix proposés

ORIENTATION GENERALE

- Les orientations proposées, dans le cadre de la préparation budgétaire 2017, reflètent le programme politique du mandat. Le Budget Primitif 2017 sera construit en poursuivant les actions politiques présentées en mars 2014 et qui se réalisent progressivement. Il marque l'ambition de poursuivre la construction d'un « Serris pour tous ».
- Toutefois, toutes ces orientations ne nécessitent pas systématiquement une ouverture de crédits au Budget Primitif. Parfois, certaines orientations définissent avant tout un cap politique.
- Pour commencer, dans le cadre de l'aménagement et du logement, la majorité municipale poursuit son action afin de faire respecter l'équilibre logement/emploi et ainsi défendre sa vision d'un aménagement maîtrisé et équilibré, pour maintenir un niveau de ressources financières. Les élus de Serris veilleront aussi à conserver l'aspect résidentiel du Bourg et à défendre un rythme de développement maîtrisé, pour garder une répartition homogène du logement social.
- L'équipe municipale souhaite confirmer en 2017 son objectif de faire de Serris une ville moderne et respectueuse de son identité, réconciliant l'urbain avec l'humain pour préserver la mixité sociale et l'harmonie entre ses différents quartiers avec une sécurité renforcée.
- Il sera aussi maintenu les réunions de quartiers et les « diagnostics en marchant », instaurés en 2015, pour continuer de permettre aux Serrisiens de participer aux questions telles que le stationnement, les animations, l'éclairage, la sécurité, l'aménagement ou le fleurissement dans les quartiers.
- Dans le cadre de la réflexion communale sur la nécessité de compléter les besoins en équipement pour la population, le Conseil Municipal confirme son intention de réaliser un équipement public pouvant accueillir une école de danse.
- Le grand chantier des travaux de réfection de l'éclairage public, lancé en 2015, a pu démarrer fin 2016 et continuera en 2017. Il concerne le Bourg et le Centre Urbain. Par ailleurs, la modernisation de l'éclairage public va se poursuivre pendant la durée du mandat.
- Afin de maîtriser les besoins en équipement des habitants du quartier et des futurs arrivants, un local commercial de 195 m², situé cours de l'Elbe a été acquis en 2016. Des travaux d'aménagements sont à prévoir en 2017, le tout devant être financé par l'EPA.

- ❑ La commune poursuit son programme d'acquisition de terrains et de locaux commerciaux, afin de garder la maîtrise foncière, quand cela s'avère nécessaire. Elle devrait donc faire l'acquisition en 2017 de deux terrains, l'un proche de la Ferme des Communes, destiné à construire une structure multi-générationnelle et école de danse, l'autre, route de provins, en vue de mettre en place des jardins familiaux.
- ❑ La sécurité publique demeure une des priorités du mandat. Après le recrutement en 2015 de 6 policiers municipaux supplémentaires, l'équipe est au complet en 2016. Le programme de vidéo protection d'une cinquantaine de caméras est la prochaine étape et pourra démarrer en 2017, dès lors que la fibre sera installée sur la commune, pour bénéficier de la technologie la plus moderne.
- ❑ Les activités liées à la mise en œuvre des nouvelles activités périscolaires (NAP) resteront financées par le budget communal en 2017.

ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Les orientations du Budget Primitif 2017 doivent permettre la réalisation des actions suivantes :

Sur la gestion du personnel :

- Objectif de faible évolution de la masse salariale (hors revalorisation)
- Bonification du régime indemnitaire des agents de catégorie C

Pour la petite enfance :

- Mise en place du RAM communal en 2017. En parallèle, le paiement du RAM intercommunal de 2016 s'effectuera sur l'année 2017 et génèrera un doublon dans le budget
- Extension de la crèche Terre d'Eveil (+9 places)

Pour les enfants :

- Gestion de deux classes sur le 5^{ème} groupe scolaire Pierre Perret et prévision d'ouverture supplémentaire d'une classe élémentaire et d'une classe maternelle en septembre 2017, dans le cadre de la poursuite du plan numérique dans les écoles
- Démarrage des actions du conseil municipal des enfants

Pour les aînés :

- Poursuite du voyage de 2 jours avec une participation de 10 à 50 % selon ressources.
- Démarrage des actions du conseil des Aînés.
- Augmentation du nombre d'animations et d'évènements en faveur des aînés

En matière de solidarité :

- Dans le but de favoriser le vivre ensemble et le lien inter générationnel, lancement de l'opération une journée à la mer pour 1 € au profit des Serrissiens et du personnel (potentiel de 500 journées)

Pour la culture :

- Poursuite de la programmation culturelle à la Ferme des Communes
- Nouvelles actions culturelles (cinéma plein air, ateliers culture...)
- Remplacement divers matériels (vidéo, son et lumière)
- Lancement du projet de la climatisation à la Ferme des Communes

Pour le sport :

- Organisation du symposium de handball
- Poursuite des Olympiades pour les enfants
- Réalisation du parcours de santé et des petits équipements sportifs urbains
- Soutien renforcé au sport élite

Pour les associations :

- Poursuite du soutien financier au monde associatif
- Signature de la Charte des Associations régissant les objectifs pour septembre, droits et devoirs de chacun.
- Achèvement des travaux de consolidation et de rénovation de la seconde salle du gymnase Eric Tabarly.

Pour la population :

- Evolution du service état-civil, en raison de la gestion des cartes d'identité biométriques élargie au territoire

En matière de travaux :

- Aménagement des locaux de la Police Municipale.
- Installation de la climatisation dans l'Hôtel de Ville.
- Divers aménagements urbains et espaces verts (ex : revêtement du sol parking, mobilier urbain)
- Programme de rénovation de voirie
- Réfection de deux parkings SARIA et MC4S
- Poursuite du programme de gros entretien des bâtiments
- Engagement du projet des jardins familiaux
- Poursuite de la modernisation de l'éclairage public
- Lancement de l'étude de rénovation de la rue de la Fontaine

En matière d'informatique :

- Déploiement de la fibre optique sur la commune par VEA et raccordement aux bâtiments publics

Ces orientations, et notamment le programme d'investissement ambitieux au service de la qualité de vie des Serrisiens seront financées sans augmentation des taux de fiscalité directe locale.

	Taux 2016	Evolution	Taux 2017
<i>Taxe d'habitation</i>	18,83 %	+ 0 %	18,83 %
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	41,11 %	+ 0 %	41,11 %

Le produit supplémentaire généré par l'évolution des bases pour 2017 serait de 800 000 €, ce qui élèvera le produit total de fiscalité à 10 M€.

Nos études prospectives financières nous permettent d'envisager pour les prochaines années (2018-2020) une stabilité des taux communaux de la fiscalité locale.

Toutes ces orientations s'inscrivent dans l'optimisation, la rationalisation et la modernisation des dépenses communales tout en exigeant un développement harmonieux et durable de nos partenaires. Chaque euro dépensé doit être un euro au service des Serrisiens au moment où la concurrence des territoires est de plus en plus forte et où le désengagement de l'Etat se poursuit.

Le Conseil Municipal a débattu.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **28**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

4. Contrat Intercommunal de Développement : Validation des actions présentées par Val d'Europe Agglomération pour son territoire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération en date du 11 février 2016, Val d'Europe Agglomération (VEA) a validé sa candidature pour son territoire au dispositif du Contrat Intercommunal de Développement (CID) du Conseil Départemental de Seine-et-Marne, le nouvel outil contractuel du Conseil Départemental permettant de financer les projets portés par les intercommunalités.

Ce contrat doit permettre d'accompagner les projets opérationnels au plus près des besoins locaux.

Le Département a retenu la candidature de VEA.

Par délibération du 15 décembre 2016, le Conseil Communautaire de VEA a approuvé un programme d'actions dans le cadre de l'enveloppe attribuée à ce contrat d'un montant de 1 382 940 € (tableaux joints en annexe) :

Les conditions de ce programme d'actions sont les suivantes :

- La période du contrat sera de trois ans,
- 60% au moins de l'enveloppe totale doit être affectée aux projets intercommunaux (soit 830 000 € pour VEA et 553 000 € pour les communes),
- Le plafond de subvention par projet représente au maximum 40% du montant des travaux dans la limite d'un tiers de l'enveloppe globale (soit 461 000 €).

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de délibérer à leur tour sur ce même programme.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **28**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

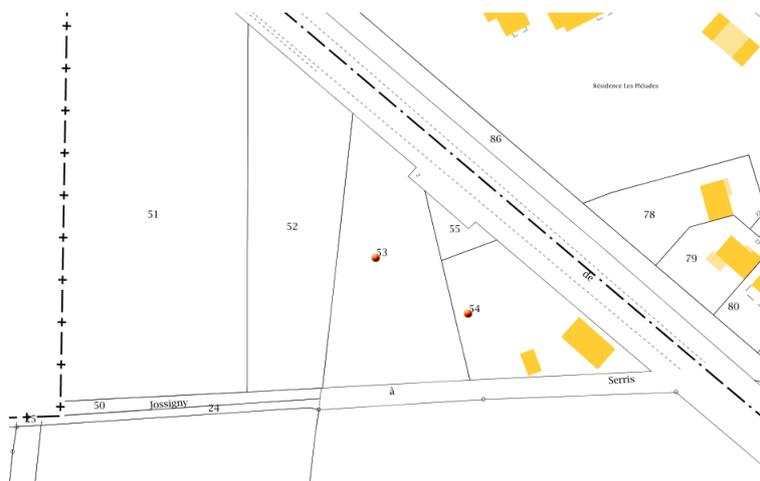
5. *Projet de jardins familiaux – Acquisition de deux parcelles situées au 2 route de Provins à Serris*

Rapporteur : Monsieur Denis GAYAUDON

La ville de Serris a souhaité se porter acquéreur d'un terrain situé au 2 route de Provins à Serris, dans la ZAC du Couvernois. Ce terrain situé le long de la route départementale RD231, cadastré YB 53 et YB54 et d'une superficie de 3 640 m² permettra la mise en œuvre du projet de jardins familiaux, tout en évitant la construction de groupement immobilier près d'une route très fréquentée.

En décembre 2016, la famille propriétaire a été reçue en mairie et a signé un accord de principe sur cette vente. Le prix arrêté par les parties est celui estimé par le service des domaines, soit 883 000 €. Les frais de notaires seront à la charge de la ville.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à acheter ce terrain pour un montant de 883 000 € et à signer l'acte de vente ainsi que tout document y afférent.



VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **26**

CONTRE : **0**

ABSTENTION : **2**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

6. Résidence Les Trianons du Lac – Rétrocession d'espaces publics et d'espaces verts

Rapporteurs : Monsieur le Maire / Monsieur Denis GAYAUDON

Le syndicat des copropriétaires de la Résidence Les Trianons du lac, situé sur la commune de Serris souhaite rétrocéder à la commune des voiries et espaces verts qui ont pour vocation d'être classés dans le domaine public communal. Ces parcelles sont classées comme suit, dans la ZAC du centre urbain, rue des Scandinaves :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	304	17 rue des Scandinaves	00 ha 00 a 60 ca
A	305	17 rue des Scandinaves	00 ha 00 a 35 ca
AB	29	rue des Scandinaves	00 ha 00 a 35 ca

Total surface : 00 ha 01 a 30 ca

Ces parcelles sont cédées à la ville à l'euro symbolique. Les frais de notaires de ladite acquisition seront mis à la charge de la société dénommée SCI Val d'Europe Artenova.

Conformément à l'article 23 de la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, le montant de l'acquisition étant inférieur au seuil de 75 000 € fixé par l'autorité administrative pour la consultation obligatoire des services fiscaux, la présente délibération du Conseil Municipal n'a pas à être précédée de l'avis de France Domaine.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles susvisées,
- Et d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **28**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

7. Motion pour la défense du service public postal

Rapporteurs : Monsieur le Maire / Monsieur Denis GAYAUDON

Dans notre Département, comme partout en France, le service public postal ne cesse de se dégrader : fermeture définitive ou temporaire de bureaux de poste, réduction des amplitudes horaires d'ouverture, suppressions de tournées de facteur, transferts d'activités postales dans des commerces, réduction du nombre d'agents....

D'autre part, le contrat de présence postale pour 2017/2020 prévoit, entre autres, de ne plus solliciter l'accord préalable des conseils municipaux pour les transformations de bureaux de poste. Seul, l'accord préalable du Maire serait sollicité ce qui empêcherait tout débat démocratique dans les instances élues.

Face à cette situation, des élus, des usagers, des salariés, des syndicalistes, des responsables associatifs tirent le signal d'alarme et sensibilisent l'opinion publique pour défendre et développer le service public de La Poste. Ils sollicitent également la mobilisation des communes pour soutenir leurs actions.

Pour toutes ces raisons, il est demandé au Conseil Municipal de soutenir la demande du Collectif « Poste – convergence des services publics » dans son action pour la non fermeture des bureaux de poste.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **28**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

8. Communication des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122.22 du CGCT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Date de la décision	Intitulé	Montant en € TTC
09/05/2016	Convention d'utilisation d'équipement sportif par le Val d'Europe Agglomération pour la compétition nationale de Basket-Ball le 7 mai 2016	1 755,00 €
20/05/2017	Avenant à la convention d'utilisation de la salle des tilleuls par l'association AIKIBUDO KAJO YOSEIKAN du 18 au 22 avril 2016 et du 25 au 29 avril 2016	A titre gracieux
09/09/2016	Contrat de prestation de service pour la sonorisation lors du forum des associations avec l'association Musicanim le 10 septembre 2016	400,00 €
09/09/2016	Contrat de prestation de service pour la tenue de la buvette lors du forum des associations avec l'association Sol 6 le 10 septembre 2016	A titre gracieux
09/09/2016	Contrat de prestation de service pour l'animation du "Cinéma en plein air" avec l'association Les Toiles de Minuit le 9 juillet 2016	3 238,40 €
30/09/2016	Aliénation d'un véhicule pour destruction à la société URBACAR	A titre gracieux
03/10/2016	Contrat de cession des droits de représentation du spectacle "Fils de...." avec la société Keep Dreaming Productions le 9 octobre 2016	2 400,00 €
20/10/2016	Convention d'utilisation de locaux communaux - Maison communale des 4 saisons par le club VEFC le 2 juin 2017	A titre gracieux
28/10/2016	Convention de prestation de service pour le spectacle "Le Petit Prince" avec la société Jean Blondeau Production le 17 décembre 2016	6 857,50 €
28/10/2016	Convention de prestation de service pour le spectacle de Christelle Chollet "Comic Hall" avec la société JMD le 24 avril 2017	14 242,50 €
06/11/2016	Convention de prêt de véhicule pour l'association HBCVE les 10 et 11 décembre 2016	A titre gracieux
07/11/2016	Mise à disposition de salle et de matériel dans le cadre des élections primaires de la droite et du centre les 20 et 27 novembre 2016	A titre gracieux
09/11/2016	Convention d'utilisation de la maison communale des Quatre Saisons par le Domaine du Saule le 15 décembre 2016	A titre gracieux
10/11/2016	Contrat pour l'intervention d'une conteuse pour les trois crèches avec l'association "Agence France Promotion" le 29 novembre, les 8 et 15 décembre 2016	1 675,00 €
17/11/2016	Contrat de prestation de service pour le voyage des aînés en Bourgogne avec Selectour Voyages le 21 novembre 2016	9 672,00 €
28/11/2016	Contrat de prestation de service pour la billetterie en ligne avec le service Paybox	30 €/ an
28/11/2016	Contrat de prestation de service pour la privatisation et le spectacle de cirque à l'occasion de la soirée du personnel avec le cirque Alexandra Franconi le 20 janvier 2017	5 410,00 €
28/11/2016	Convention de partenariat pour la mise en place de la vente en ligne avec la société Ticketac pour la saison culturelle 2016-2017	Commission de 10 % du prix du billet. Minimum : 2 €

08/12/2016	Convention d'utilisation des équipements sportifs par l'association HBCVE - saison 2016/2017	A titre gracieux
08/12/2016	Convention d'utilisation des équipements sportifs par l'association SAVATE saison 2016/2017	A titre gracieux
08/12/2016	Convention d'utilisation des équipements sportifs par l'association ASRVE - saison 2016/2017	A titre gracieux
08/12/2016	Convention d'utilisation des équipements sportifs par l'association VEFC - saison 2016/2017	A titre gracieux
08/12/2016	Convention d'utilisation des équipements sportifs par le lycée Emilie du Châtelet - saison 2016/2017	A titre gracieux
08/12/2016	Convention d'utilisation des équipements sportifs par l'école Jean de la Fontaine - saison 2016/2017	A titre gracieux
08/12/2016	Convention d'utilisation des équipements sportifs par l'école Henri Matisse - saison 2016/2017	A titre gracieux
08/12/2016	Convention d'utilisation des équipements sportifs par l'école Robert Doisneau - saison 2016/2017	A titre gracieux
08/12/2016	Convention d'utilisation des équipements communaux par CSI - saison 2016/2017	A titre gracieux
08/12/2016	Convention de prestation dans le cadre des NAP avec l'Association TASTE ENGLISH pour l'année 2016/2017	6000,00 € / an
12/12/2016	Contrat de prestation de service relatif à l'intervention musicale du groupe "Iron Piper" lors de la commémoration du 11 novembre	350,00 €
12/12/2016	Convention de prestation de service pour le spectacle « 123 Tu peux compter sur tes 10 droits » au Centre de Loisirs 123 Soleil avec l'Association DEBOUT LES REVES le 20 décembre 2016	539,00 €
12/12/2016	Convention de prestation de service pour l'animation de l'atelier découverte au centre de loisirs 123 soleil avec le centre Kapla le 9 novembre 2016	560,00 €
13/12/2016	Mise à disposition de salle et de matériel dans le cadre des élections primaires de la gauche les 22 et 29 janvier 2017	A titre gracieux
15/12/2016	Convention d'utilisation des équipements sportifs par le collège Madeleine Renaud - saison 2016/2017	A titre gracieux
15/12/2016	Convention d'utilisation des équipements communaux par l'association TOILE É MOI - saison 2016/2017	A titre gracieux
15/12/2016	Convention d'utilisation des équipements communaux par l'association LES TAMBOURS PARLEURS - saison 2016/2017	A titre gracieux
15/12/2016	Convention d'utilisation des équipements communaux par l'association LE CADRAN SCOLAIRE - saison 2016/2017	A titre gracieux
15/12/2016	Convention d'utilisation d'équipements sportifs pour l'AS du collège Madeleine Renaud pour l'année 2016/2017	A titre gracieux
16/12/2016	Convention d'utilisation des équipements sportifs par l'association BVEG - saison 2016/2017	A titre gracieux
16/12/2016	Réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne	3 000 000,00 €

19/12/2016	Convention d'utilisation des équipements communaux par l'association DECOLIB - saison 2016/2017	A titre gracieux
19/12/2016	Convention d'utilisation des locaux communaux par l'association IMAGE'IN SERRIS – saison 2016/2017	A titre gracieux
19/12/2016	Convention d'utilisation des équipements communaux par l'association LGBT VDE - saison 2016/2017	A titre gracieux
20/12/2016	Convention d'utilisation des équipements sportifs par l'association AIKIBUDO – AIKIKAN - saison 2016/2017	A titre gracieux
20/12/2016	Convention d'utilisation des équipements sportifs par l'association BUDOKAI - saison 2016/2017	A titre gracieux
20/12/2016	Convention d'utilisation des équipements communaux par l'association LES CHENES VITRAIL - saison 2016/2017	A titre gracieux
20/12/2016	Convention relative à la mise en œuvre des prestations de service du pôle carrière placé au Centre de Gestion de Seine-et-Marne pour l'année 2017	Pour un montant défini dans cette même convention
21/12/2016	Convention de prestation de service pour un DJ pour la soirée du personnel avec la société Elyax Events le 20 janvier 2017	760€ TTC
21/12/2016	Convention de prestation de service pour le traiteur pour la soirée du personnel avec la société Rémy Traiteur le 20 janvier 2017	7536 € TTC
09/01/2017	Convention d'utilisation des équipements communaux par l'association LE CORBEAU ET LE RENARD - saison 2016/2017	A titre gracieux
09/01/2017	Convention d'utilisation des équipements communaux par l'association SDVE - saison 2016/2017	A titre gracieux
12/01/2017	Convention d'utilisation des équipements communaux par l'association KHAM & LEON - saison 2016/2017	A titre gracieux
24/01/2017	Convention d'utilisation des équipements sportifs par l'association ATTS - saison 2016/2017	A titre gracieux
24/01/2017	Convention d'utilisation des équipements sportifs par l'association GRAINE D'ETOILE - saison 2016/2017	A titre gracieux
24/01/2016	Convention d'utilisation des équipements sportifs par l'association REVE - saison 2016/2017	A titre gracieux
24/01/2017	Convention d'utilisation des équipements communaux par l'association LE CLUB DE LA BONNE HUMEUR - saison 2016/2017	A titre gracieux
24/01/2017	Convention d'utilisation des équipements communaux par l'association GEOTROUVETOU - saison 2016/2017	A titre gracieux
26/01/2017	Convention d'utilisation des équipements communaux par l'association AC Théâtre VAL d'EUROPE - saison 2016/2017	A titre gracieux
26/01/2017	Convention d'utilisation des équipements communaux par l'association ECOLE DE MUSIQUE SERRISSIENNE - saison 2016/2017	A titre gracieux
26/01/2017	Convention d'utilisation des équipements communaux par l'association DE LA TERRE A LA LUNE - saison 2016/2017	A titre gracieux
27/01/2017	Convention d'utilisation des équipements sportifs par l'association RCPM - saison 2016/2017	A titre gracieux

03/01/2017	Convention de partenariat pour la mise en place de la vente en ligne sur le site Fnac et partenaires avec France billet pour la saison culturelle 2016-2017	Commission de 10 % du prix du billet. Minimum : 2 €
09/01/2017	Convention de prêt de véhicules pour l'association HBCVE du 09 au 14 janvier 2017	A titre gracieux
09/01/2017	Convention de partenariat pour l'adhésion de la Commune aux modalités d'obtention, d'attribution et d'usage des cartes d'authentification et de signature avec l'Agence Nationale des Titres Sécurisés	A titre gracieux
09/01/2017	Convention de partenariat pour l'adhésion de la Commune aux échanges dématérialisés de données d'Etat-Civil avec le Ministère de la Justice et l'Agence Nationale des Titres Sécurisés	A titre gracieux
11/01/2017	Convention d'utilisation de la Ferme des Communes par le groupe Ludendo le 17 janvier 2017	A titre gracieux
11/01/2017	Convention d'utilisation de la Ferme des Communes par la Fédération Seine-et-Marnaise de l'union Démocrates et Indépendants le 28 janvier 2017	A titre gracieux
11/01/2017	Mise à disposition d'une borne photo pour la soirée du personnel par Monsieur Yann PIRIOU le 20 janvier 2017	1 320,00 €
12/01/2017	Convention d'utilisation de la Salle des Charmilles par l'association Val d'Europe Football Club (VEFC) le 20 janvier 2017	A titre gracieux
13/01/2017	Contrat de prestation de service pour l'organisation de la Journée de la Bande Dessinée avec l'association Des Bulles dans la Marne le 05 février 2017	3 400 €
16/01/2017	Convention de prestation de service pour l'animation d'un stage sport culture avec l'association TASTE ENGLISH du 6 au 10 février 2017	980,00 €
19/01/2017	Convention de prestation de service pour la cérémonie des Vœux du Maire avec le lycée Emilie du Châtelet le 27 janvier 2017	1 500,00 €
27/01/2017	Contrat de prestation de service pour les activités NAP avec l'association Les Tambours Parleurs pour les années 2016, 2017 et 2018	9 905€/an
27/01/2017	Contrat de prestation de service pour les activités NAP avec l'association Handball Club du Val d'Europe pour l'année scolaire 2016/2017	estimé à 1 500 €/an
06/02/2017	Convention d'utilisation d'équipements sportifs avec l'Association KHONE TAEKWONDO pour la saison 2016/2017	A titre gracieux
06/02/2017	Convention d'utilisation de locaux communaux avec l'association VEFC pour le samedi 4 Février 2017	A titre gracieux
06/02/2017	Convention d'utilisation de locaux communaux avec l'association Graine d'étoile pour les 7, 14 et 28 janvier 2017	A titre gracieux
08/02/2017	Convention d'utilisation de locaux communaux avec l'association Domaine du Saule le 10 février 2017	A titre gracieux

9. Motion de censure pour la réalisation du barreau de liaison A4-RN36

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le 2 juillet 2013, l'Etat demandait au Département de Seine et Marne de réaliser le barreau de liaison A4-RN36 avant 2017. Cet aménagement est prévu depuis 1994 dans le schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF).

Le barreau de liaison A4-RN36 est utile à toute la Seine et Marne puisque :

- il permettra un accès simplifié à l'autoroute en direction de Paris, libre de péage et alternatif à la RD231 saturée. Il conforte le besoin de doublement de la RN36 ;
- il offrira un itinéraire de contournement alternatif à la RD406, aujourd'hui saturée aux heures de pointe ;
- il permettra de dévier le trafic actuel d'évitement du péage de Coutevroult qui sature la RD406 et la RD231 dans leur partie urbanisée.

Le barreau est un accès nécessaire au développement urbain et économique de cette partie de la Seine et Marne, générateur d'emplois et de valeur qui renforcera l'attractivité des territoires au Sud et à l'Est de Marne-la-Vallée.

Or, depuis deux ans, l'Etat empêche la réalisation de ce projet, qu'il a pourtant déclaré d'utilité publique.

Cependant le terme de cette dernière est fixé à juillet 2017, aussi l'Etat doit permettre au Département de commencer ses travaux, programmés et financés.

Pour toutes ces raisons, il est demandé au Conseil Municipal de soutenir la réalisation du barreau de liaison de l'A4-RN36.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : 28

RESULTAT : Adoptée à l'unanimité des votants.

Questions diverses :

Aucune

La séance est levée à 23h54

Affiché le 8 mars 2017